

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 279

présenté par
M. Naegelen

ARTICLE 3 BIS C

À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« avérée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.